

Éditorial



Le projet de loi Égalité et citoyenneté affaiblit nos communes

Au moment où le projet de loi Égalité et citoyenneté était voté définitivement par l'Assemblée Nationale, l'AMF regrette que plusieurs dispositions contournent les communes. Prenons quelques exemples.

Les débats autour du droit à l'accès au service de restauration scolaire pour tous les enfants scolarisés, dès lors que le service existe, ont été suivis avec une vigilance particulière mais nos demandes n'ont pas été suivies. Les communes font le maximum, avec leurs moyens et leurs locaux. Alors que l'État a fait peser sur le bloc communal une part disproportionnée de l'effort de redressement des comptes publics, la création de nouvelles charges caractérise l'ambivalence du discours. Toute nouvelle charge créée devrait alors être intégralement compensée.

L'inquiétude financière porte également sur le risque de rendre obligatoire le service là où il n'existe pas.

Sur l'école également, face au risque d'endoctrinement d'élèves qui se propage dans certains établissements, l'AMF avait demandé un renforcement de la déclaration préalable et surtout

un contrôle a posteriori par l'État des écoles privées hors contrat et non le renvoi à une ordonnance imprécise pour les soumettre à autorisation. Face à la menace de la radicalisation, l'éducation doit porter des valeurs qui nous rassemblent comme la nation, la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une République décentralisée signifierait enfin le développement de libertés locales et leur stabilité. Une nouvelle fois, le législateur a modifié les règles relatives au plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que celles portant sur la gouvernance du logement social. Il faut réaffirmer que l'État ne gagne pas en efficacité quand il encadre trop fortement l'action de nos collectivités au lieu de fixer des objectifs et de donner des outils pour y

parvenir. Comprenons enfin que les maires et leurs conseils municipaux ne sont pas les plus mal placés pour concevoir l'aménagement de leur commune ! Une République décentralisée impliquerait de faire confiance aux territoires et d'assurer la cohérence des choix publics.

Une République décentralisée impliquerait de faire confiance aux territoires et d'assurer la cohérence des choix publics